



Observatoire de la Dépense Publique

Contrôle citoyen des finances publiques de la République Démocratique du Congo

Contacts : E-mail: odeprdc.pplateforme@gmail.com , www.odeprdc.org.

Tél : +243 826801954/840620956

Rapport du contrôle citoyen de l'exécution du budget de l'Etat de janvier à Septembre 2019 :

**Faiblesse de la transparence et de la Redevabilité, irrégularité
des procédures, indiscipline budgétaire **dominant****

Décembre 2019

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
0. INTRODUCTION	2
0.1. CONTEXTE DE L'ETUDE	2
0.2. Objectif de l'étude.....	2
0.3. Méthodologie.....	3
I^{ère} PARTIE : LES PRIORITES DU CHEF DE L'ETAT	4
I.1. La vision de Felix Tshisekedi.....	4
I.2. Un programme hérité de Joseph Kabila?.....	4
II^{ème} partie : MIS EN ŒUVRE DU PROGRAMME	8
Chapitre I : SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE	8
<i>I.1. Incertitude de l'environnement économique</i>	<i>8</i>
<i>I.2. Fluctuation des prix de matières premières.....</i>	<i>8</i>
<i>I.3. Une faible mobilisation des recettes.....</i>	<i>9</i>
I.3.1. Recettes mobilisées par sources de financement.....	10
I.3.2. Part des recettes domestiques	10
Chapitre II. DEGRE D'EXECUTION DES DEPENSES	12
<i>II.1. Le cadre de gestion du programme.....</i>	<i>12</i>
<i>II.2. Synthèse des projets lancés entre mars-septembre 2019.....</i>	<i>13</i>
II.2.1. Le faible degré de réalisation du volet route	16
II.2.2. Des écoles surfinancées et surfacturées	17
II.2.3. Concentration des ressources au sein des nouvelles institutions.....	18
Chapitre III : RECOURS ABUSIF AUX PROCEDURES D'EXCEPTION.....	22
<i>III.1. Cadre légal.....</i>	<i>22</i>
III.1.1. De la chaîne de la dépense publique.....	22
III.1.2. De la commande publique (Marchés publics)	23
<i>III.2. Les irrégularités de la procédure</i>	<i>24</i>
III.2.1. Sur la chaîne de la dépense	24
III.2.2. Sur les marchés publics.....	25
III.2.2.1. Le travail en régie.....	25
III.2.2.2. Le recours au gré à gré	26
Chapitre IV : CONTROLE DES DEPENSES PUBLIQUES	28
<i>IV.1. Un défaut de planification et de suivi.....</i>	<i>28</i>
<i>IV.2. L'improbable contrôle parlementaire.....</i>	<i>28</i>
<i>IV.3. Le musèlement de l'inspection générale des finances (IGF)</i>	<i>29</i>
Chapitre V : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	30

0. INTRODUCTION

0.1. CONTEXTE DE L'ETUDE

L'arrivée au pouvoir de président Félix Tshisekedi est perçue comme une nouvelle opportunité de voir les conditions de vie de la population de la République Démocratique du Congo (RDC) s'améliorer à la faveur d'un début de normalisation des relations entre Kinshasa et ses partenaires. Le nouveau chef de l'Etat congolais a promis de lutter contre la corruption, d'assainir la gestion des finances publiques et de mettre l'Etat au service de ses concitoyens. Ses premiers pas à la tête de l'Etat ont été marqués par de longues négociations entre sa plateforme Cap pour le Changement (Cach) et la coalition de son prédécesseur Joseph Kabila, le Front commun pour le Congo (FCC), en vue du partage du pouvoir au sein des institutions nationales comme provinciales. Leur Gouvernement de coalition a finalement été annoncé le 26 août 2019, il comprend 66 membres, dont 23 pour Cach et 43 pour le FCC, un nombre jugé trop élevé par la société civile au vu de l'état des finances publiques et des principes de bonne gestion énoncés par le président Tshisekedi. Pendant les premiers mois de son mandat, le pays a fonctionné avec un gouvernement sortant aux pouvoirs officiellement limités et autres institutions issus de l'ancienne majorité parlementaire, et un cabinet présidentiel pléthorique d'une centaine de conseillers chapeauté par le principal allié de Félix Tshisekedi, ancien président de l'Assemblée nationale et actuel directeur de cabinet, Vital Kamerhe.

Le 2 mars 2019, le président Tshisekedi a dévoilé son programme d'urgence des "100 jours" dans la commune de Limete, fief du parti d'opposition UDPS. Ses mesures sont devenues prioritaires sur l'exécution de la loi des Finances 2019, faute d'un collectif budgétaire. Cette période a été aussi marquée par de nombreuses fuites de documents confidentiels relatifs à la gestion du pays et quelques scandales financiers. Plusieurs enquêtes ont été ouvertes par la justice congolaise ou des services de l'Etat. À la faveur de l'alternance au sommet de l'Etat et d'une relative ouverture de l'espace politique, les organisations de la société civile se sont montrées particulièrement actives et attentives aux questions relatives à la bonne gestion des finances publiques et à la lutte contre l'impunité des crimes économiques.

C'est dans ce contexte que l'Observatoire de la dépense publique (ODEP) exerçant légitimement sa mission de contrôle citoyen de l'action gouvernementale, a mené la présente étude sur les allocations et le paiement des dépenses du programme d'urgence dit "des 100 jours" du nouveau chef de l'Etat, des institutions et Ministères, ainsi que leurs impacts dans la vie des congolais. Elle porte sur les neuf premiers mois de son mandat.

0.2. Objectif de l'étude

L'objectif global de cette étude consiste à promouvoir la culture de la redevabilité des autorités, la transparence et la participation des citoyens à la gestion des finances publiques.

De manière spécifique, ce travail consiste à :

- Analyser le niveau de réalisation des recettes publiques et la performance des administrations financières ;

- Démontrer le degré d'exécution du programme d'urgence de 100 jours du Président de la République ;
- Observer le niveau de prise en compte des besoins de la population dans l'exécution de la loi de finances 2019 de janvier à septembre 2019 ;
- Analyser l'impact de la dépense publique dans la réduction de la pauvreté et le développement de la RDC ;
- Proposer une alternative de manière à amener le gouvernement à respecter les engagements pris au niveau national et international pour atteindre la résilience ;
- Rendre public les résultats de l'étude pour accroître la redevabilité, la transparence et la participation des citoyens dans la gestion des finances publiques

0.3. Méthodologie

L'approche méthodologique a été documentaire et participative. Elle a consisté à la recherche des rapports d'exécution de la loi de finances 2019, notamment au Ministère du Budget, Finances, des Ministères sectoriels, du Fonds de Promotion de l'industrie (FPI), le Fonds national d'Entretien Routier (FONER), le BCECO), l'Autorité de Régulation des marchés publics (ARMP), la Direction Générale de Contrôle de Marchés Publics (DGCMP) et de la Banque Centrale du Congo. Au total, une centaine de documents ont été consultés pour mener cette étude, pendant six mois (Juillet-décembre). Ensuite, une série d'interviews a été réalisée avec quelques membres de la coordination du programme d'urgence de 100 jours du Président de la République, les experts du Ministère des infrastructures et travaux publics, de l'office des voiries et drainage, de l'Office des Routes.

lère PARTIE : LES PRIORITES DU CHEF DE L'ETAT

I.1. La vision de Felix Tshisekedi

La vision du Président de la République Félix Tshisekedi se construit autour de quatre (4) axes stratégiques,¹ l'homme, la croissance économique, la bonne gouvernance et la société solidaire. Cette vision s'articule autour de quinze (15) piliers, regroupés en quatre grands secteurs, à savoir:² (i) politique, défense et sécurité, (ii) économie et finances, (iii) reconstruction, (iv) social et culturel.

Dans son allocution, du 13 mai 2019, devant les gouverneurs et vice gouverneurs, Félix Tshisekedi a réaffirmé sa détermination à combattre les antivaleurs afin d'imprimer un changement dans le Congo d'aujourd'hui.

« Je combattrai, avec la dernière énergie, la corruption, le détournement des deniers publics, le tribalisme, le népotisme, la concussion, le clientélisme, l'incivisme et j'en passe. Le respect des droits humains et libertés fondamentales sera assuré », a-t-il dit.

I.2. Un programme hérité de Joseph Kabila?

Quelques mois après son arrivé au pouvoir, Félix Tshisekedi ne présente aucun programme de Gouvernance. Il recourt, cependant auprès des services publics pour élaborer un programme d'urgence de 100 jours. Un programme, qui comporte des nombreux projets abandonnés par Joseph Kabila, son prédécesseur par manque de moyen, soit pour des raisons des détournements de fonds publics. Son élaboration a connu le concours de différents mandataires publics, proches de l'ancien régime (Fonds de promotion de l'industrie, le fonds national d'entretien routier et l'administration publique, l'Office de Voirie et Drainage, l'Offices des Routes, le Bureau Technique de Contrôle, etc.) et son entourage, composé en majorité des congolais de la diaspora.

De l'analyse de ces différentes priorités, on note le faible investissement des secteurs porteurs de croissance, l'emploi et la lutte contre la faim. C'est le cas de l'Agriculture, pêche et élevage, développement rural, les PME, etc. Pourtant, la RDC dispose 80 millions d'hectares des terres arables, soit près de deux tiers de toute l'Afrique et un fort potentiel halieutique alimenté par de nombreux cours d'eau et les lacs dont le plus poissonneux du monde.

Seul 10 millions d'hectares des terres arables sont exploités. Le programme national d'investissement agricole, dont les besoins annuels sont chiffrés à environ 713 millions USD³ souffre de manque de financement⁴. Pourtant, il a été élaboré en vue de déterminer les besoins d'investissement agricole, promouvoir les PME, créer des nouvelles richesses.

¹ Discours du Président de la République à l'occasion du 1^{er} séminaire de mise en train de nouveaux Gouverneurs élus et leurs adjoints, le 13 mai 2019 à Kinshasa

² Discours du Premier Ministre, Sylvestre Ilunga du 6 septembre 2019 à l'Assemblée Nationale

³ Ministère de l'Agriculture, revue annuelle du secteur Agricole, Kinshasa, septembre 2018

⁴ Ministère du Budget, Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2019-2021, Kinshasa, p3.

Ainsi, les projets d'investissements retenus dans le programme d'urgence de 100 jours sont les suivants:

a. Priorités par région

Tableau n°1 : Répartition des projets par zones d'intervention

Zones d'intervention	Secteurs	Effectifs	Budget
	Routes, Ponts, Bacs		
Zone Ouest (Kongo Central, Kinshasa, Kwilu, Kwango, Maï-Ndombe)	Routes	971 km	27 906 054
	Bacs	5	350 482
	Ponts	12	14 179 203
Total			42 435 739
Zone Nord (Equateur, Nord-Ubangi, Mongala, Tshuapa, Tshopo, Ituri, Bas-Uele et Haut-Uele)	Routes	410 km	5 008 200
	Bacs	5	437 580
	Ponts	5	958 800
Total			6 404 580
Zone centre (Kasaï, Kasaï-Central, Kai-oriental, Lomami, Sankuru)	Routes	457 km	5 702 820
	Bacs	3	227 463
	Ponts	3	489 600
Total			6 419 883
Zone Est (Nord-kivu, Sud-kivu et Maniema)	Routes	567 km	6 625 283
	Bacs	2	489 600
	Ponts	9	2 382 002
Total			9 496 885

Zone Sud (Haut-Katanga, Lualaba, Tanganyika, Haut-Lomami)	Routes	425 km	5 232 000
	Bacs	3	362 100
	Ponts	5	2 718 906
Total			8 313 006

Total Ponts, Bacs, Routes			136 818 286
Tanganyika, Kinshasa, Kasai-central, Kasai-Oriental, Sud-Kivu	Education	143 écoles	24 305 079
Kinshasa, Tanganyika, Ituri	Santé		
	<i>Centre de santé</i>	139	12 450 888
	<i>Hôpital</i>	1	170 000
	<i>Zones de santé</i>	7 Bureaux	
Kinshasa, Sud-Kivu, Kongo central, Kasai-Oriental, Kasai-central	Logements sociaux	1 500	57 600 000
Tshopo, Tanganyika, Sud-Kivu, Kasai-Oriental, Kinshasa, Haut-Katanga, Lualaba, Kongo Central, Kasai, Kasai-Central, Kwilu	Electricité	32 projets	19 997 394
Kinshasa, Kongo Central, Tanganyika, Kasai-Oriental, Kasai-centra, Maniema, Province Oriental, Bandundu, Sud-Kivu	Eau	4 Projets	19 700 000
	Emploi	17 000 emplois	1 800 000
Tanganyika, Sud-Kivu	Transport	2 projets	65 600 000
Sud-Kivu, Kasai-Oriental	Agriculture, pêche et élevage	3 projets	774 000

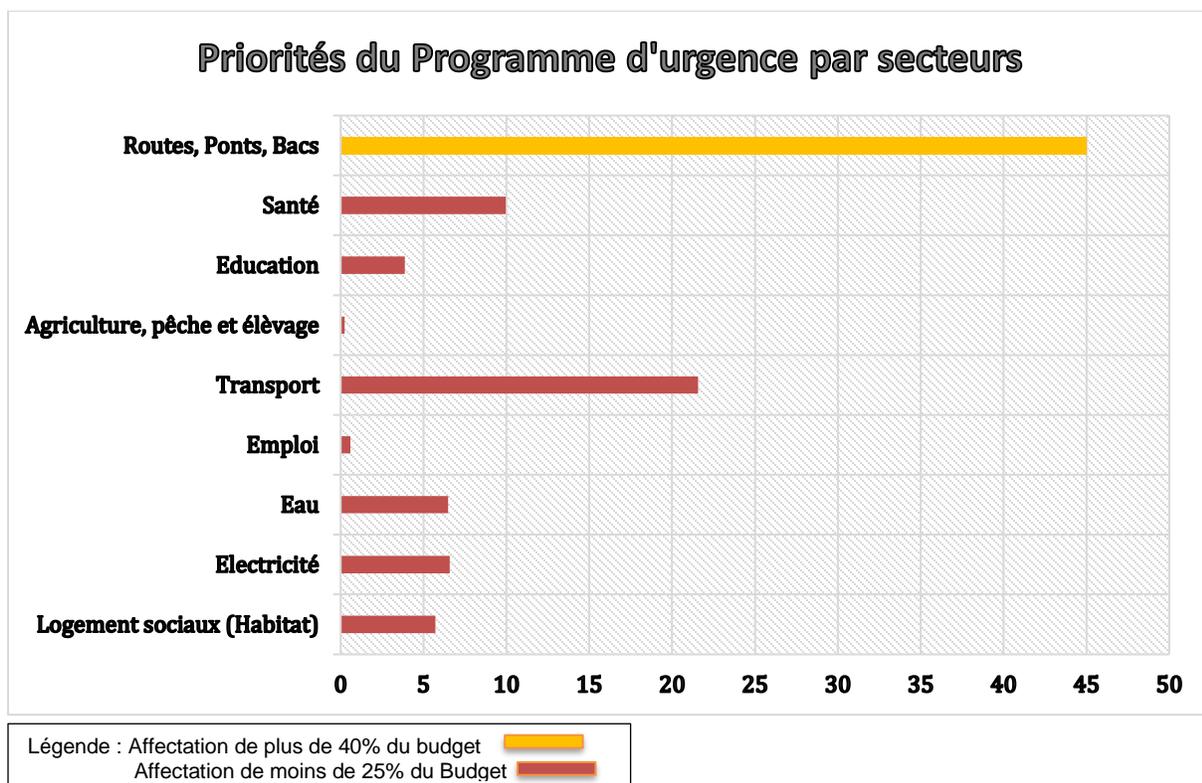
Source: Présidence de la République, Programme d'urgence de 100 jours

b. Priorités par secteur

Tableau n°2 : Répartition des projets par zones d'intervention

Secteurs	Budget en USD	%
Logement sociaux (Habitat)	17 350 000	5,71
Electricité	19 997 394	6,58
Eau	19 700 000	6,48
Emploi	1 800 000	0,59
Transport	65 600 000	21,57
Agriculture, pêche et élevage	774 000	0,25
Education	11 770 000	3,87
Santé	30 288 062	9,96
Routes, Ponts, Bacs	136 818 286	44,99
Total	304 097 742	100

Source: Présidence de la République, Programme d'urgence de 100 jours



II^{ème} partie : MIS EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Chapitre I : SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE

La loi des finances 2019, voté à 5,9 milliards USD s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National Stratégique de Développement (PNSD). Son objectif vise à booster la croissance inclusive, créer les emplois et accélérer l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) afin de mener la RD Congo au statut des pays intermédiaires à l'horizon 2022 et de pays émergent en 2030⁵.

L'une des principales difficultés dans la mise en œuvre du budget des 100 jours reste les contraintes financières.

I.1. Incertitude de l'environnement économique

Le programme d'urgence de 100 jours intervient dans un contexte économique encore incertain. Dans son rapport de septembre 2019, la Banque Centrale du Congo (BCC) a renseigné les indicateurs macroéconomiques suivants :⁶ la croissance économique du PIB reste robuste et renseigne une progression de l'activité économique de 5,12% ; l'inflation a décéléré. Le taux d'inflation, qui avait atteint 54,7% en décembre 2017, s'est replié à 7,2% à fin décembre 2018. Ces prévisions macroéconomiques tablent sur un taux d'inflation fin période fixé à 3,44%. Par ailleurs, le PIB par habitant reste inchangé depuis 2005 à 311,29 USD contre 306,50 USD à la même période en 2018 ; le taux de croissance de la Population résidente est de 3,1% contre 3,1% en 2018. Ainsi, le nombre de la population résidente est passé à 86 446,87 millions en 2019 contre 83 523,54 millions en 2018.

Cependant, au terme d'une mission organisée du 22 mai au 4 juin 2019, les experts du Fonds Monétaire International ont estimé que « **la croissance du PIB devrait ralentir pour s'établir à 4,3 % en 2019, dû à un ralentissement de l'activité minière dans un contexte d'affaiblissement des prix du cobalt** ». Selon l'Institution de Bretton Woods, le taux d'inflation devrait continuer de baisser pour avoisiner les 5,5% en 2019; un déficit budgétaire de 0,2 % du PIB; le déficit courant devrait tomber à 3,5 % du PIB, et que les réserves de change de la banque centrale devraient monter à 3,7 semaines d'importations.

Toutefois, toujours selon le FMI, la croissance de l'économie non minière devrait plus que doubler en raison de la hausse des investissements publics et de l'optimisme post-électoral⁷. L'institution de Bretton Woods table sur une croissance en 2020 de 3,2% quand le gouvernement annonce dans son projet de loi de finances 2020 un taux de croissance de 5,4%.

I.2. Fluctuation des prix de matières premières

Le budget de la RDC reste soutenu à plus de 75% par la fiscalité domestique provenant des secteurs extractifs : Mines et hydrocarbures. Cependant, l'absence de certification des réserves minières et pétrolières, la corruption et évactions fiscales, les exonérations incontrôlées, l'absence

⁵ Ministère du Budget, Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2019-2021, Kinshasa, p3.

⁶ Banque Central du Congo. Condensée hebdomadaire d'information statistique du 6 septembre 2019

⁷ FMI, communiqué de presse n°19/322 du 3 septembre 2019

de la contre-vérification par le service de contrôle constituent un handicap majeur à la mobilisation des recettes de l'Etat.

Quoique la production du cuivre et du cobalt est restée relativement élevée pendant l'année 2019, les prix de ces biens ont sensiblement chuté. De Janvier à Septembre 2019, le volume de production du cuivre s'est situé à 672 272 tonnes contre 597 249 tonnes à la même période en 2018. La production du Cobalt affiche un niveau de 53 855 tonnes en septembre 2019 contre 52 491 tonnes à la même période en 2018⁸.

Cependant, le prix des matières premières a connu des fluctuations sur le marché international. Le prix du cobalt est passé de 95.000 dollars américains en mars 2018 à 33.562,31 USD la tonne au six premiers mois de 2019 en moyenne mensuelle, soit 117,6 % de réduction. Alors que la loi de finances 2019 prévoyait le prix de 95.000 USD. Ce qui a conduit à la diminution sensible de la contribution du secteur attractif à la croissance économique, qui est passé de 2,67 % en 2019 contre 4,77 % en 2018.

La production du pétrole s'est situé à 4 840 baril en septembre 2019 contre 4 788 à la même période en 2018. En septembre, le prix du baril du pétrole sur le marché international se négociait à environ 62,8 USD, contre 66 USD en juin indique le Ministère des Hydrocarbures dans son rapport de mobilisation des recettes au premier semestre 2019⁹. En septembre, le baril du pétrole brut s'est effondré à 58 USD.

Ainsi, à fin septembre 2019, les réserves de change se situaient à 869,88 millions de USD, grâce aux opérations des rachats de devises provenant des paiements des impôts, droits, taxes et redevances des opérateurs miniers et pétroliers. Elles représentent une couverture d'environ 3 semaines d'importation des biens et services, soit un niveau inférieur au minimum requis de 3 mois d'importations dans le cadre des critères de convergence macroéconomique de la SADC et du COMESA¹⁰.

Tableau n° : Evolution de la cour moyenne des produits miniers et énergétiques de décembre 2017 à juin 2019

I.3. Une faible mobilisation des recettes

Années / Produit	déc-17	déc-18	2019						
			Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Moy Janv-Juin
Cuivre (tonne)	6 154,98	6 098,38	5 923,15	6 257,88	6 452,02	6 448,73	6 040,23	5 860,45	6 224,40
Cobalt (tonne)	57 372,16	73 013,71	41 113,64	32 100	31 476,19	33 636,36	34 238,64	28 809	33 562,31
Or (once)	1 258,11	1 250,29	1 291,05	1 319,83	1 302,24	1 286,01	1 282,87	1 360,52	1 296,40
Pétrole (baril /brent)	54,86	57,69	60,13	64,52	66,89	71,67	69,87	62,97	66,01

⁸ BCC, Condensée hebdomadaire d'informations statistiques n° 43 au 25 octobre 2019

⁹ Secrétariat Général aux hydrocarbures, lettre de transmission des prévisions budgétaire des recettes exercice 2020, Tableau synthèse des recettes réalisées au 1er semestre 2019

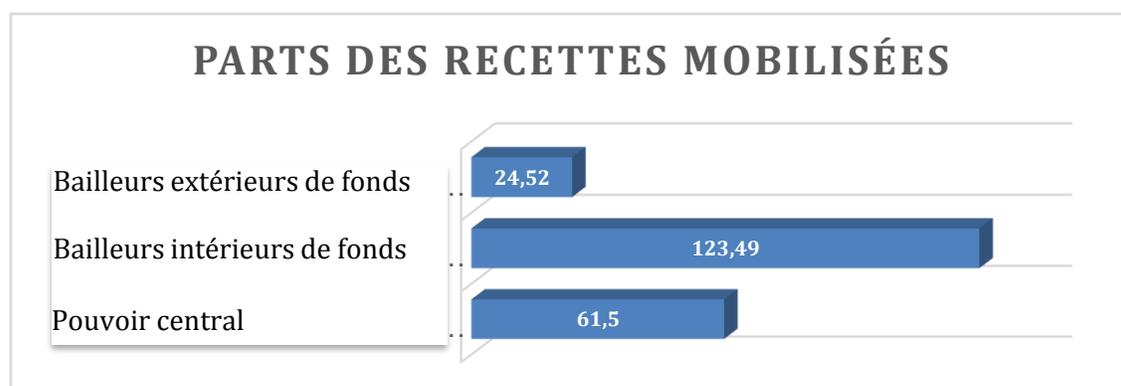
¹⁰ Ministère du Budget, Rapport d'exécution de la loi de finances 2019 (Juin), situation économique de janvier à septembre.

I.3.1. Recettes mobilisées par sources de financement

Tableau n°3 : Synthèses des recettes de l'Etat de janvier à fin septembre en millions USD

Sources de financement	Budget voté	Réalisation fin sept.	%
Pouvoir Central	4, 979 682	3, 062 419	61,50
Bailleurs de fonds intérieur	79 560	98 247	123,49
Bailleurs de fonds extérieur	695 634	170 596	24,52
Total	5, 754 877	3, 331 264	57,89

Source: Ministère du Budget



Selon le dernier rapport du Ministère du Budget de septembre 2019, sur les prévisions des recettes domestiques à mobiliser de l'ordre de 4,979 milliards USD, le Gouvernement a réalisé 3,062 milliards USD soit 61,50%. D'octobre à décembre, les régies financières doivent mobiliser 1,917 milliards USD. Les partenaires extérieures ont apporté leurs appuis budgétaires, dons projets à hauteur de 170 millions sur les prévisions linéaires de 521 millions USD soit 32,69%. Comparativement aux recettes votées par le Parlement de 695 millions USD, il se dégage un taux de réalisation de 24,52%. Quant au financement des partenaires intérieurs, il se situe à 98 millions sur une prévision de 79 millions soit 123,49%¹¹.

I.3.2. Part des recettes domestiques

Selon les prévisions du Ministère des finances, en 2019 la pression fiscale s'établit à 9,5% contre 9,2% en 2018. Le volume des recettes domestiques a été projeté à 4,98 milliards USD contre 4,37 milliards USD en 2018. A fin septembre 2019, 3,171 730 milliards USD soit 64% ont été collecté par les administrations financières. La faible réalisation des assignations par les administrations financières demeure un handicap majeur, bien que ces prévisions constituent les

¹¹ Ministère du Budget, rapport sur les états de suivi du budget de janvier à septembre 2019

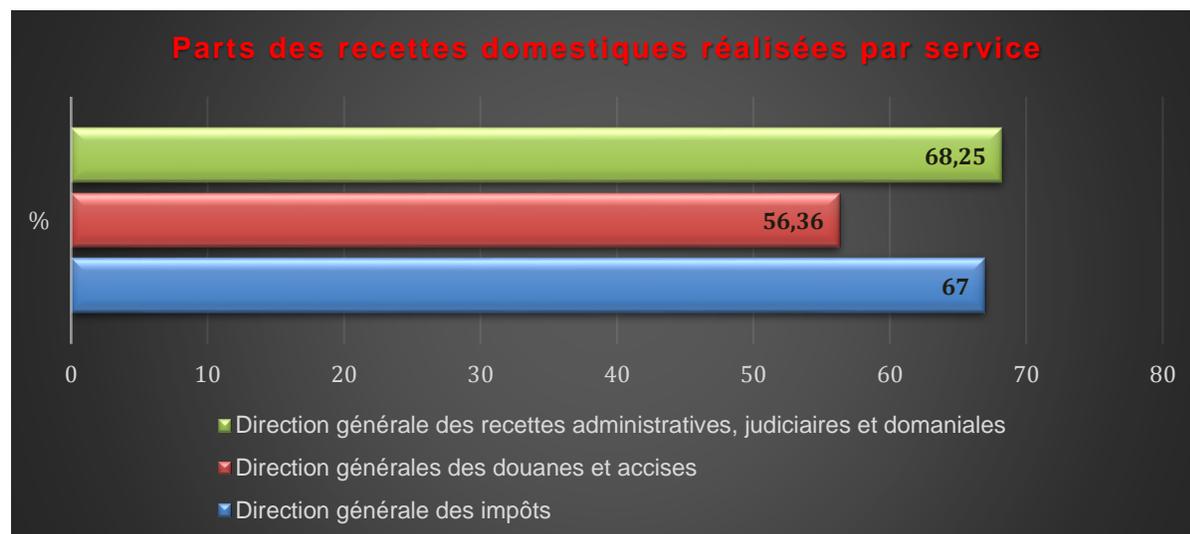
minima à recouvrer¹². Le contrat de performance soumis aux directeurs généraux des services mobilisateurs des recettes n'a jamais été évalué avec rigueur. Ainsi, les agents publics des administrations financières continuent à œuvrer dans la corruption, en toute impunité tout en privant l'Etat les moyens de faire sa politique, en violation de leur code d'éthique.

Fin juin, par exemple, les deux secteurs clés porteurs des recettes n'ont pas fait mieux. Le secteur des mines a rapporté environ 794,215 millions USD¹³, alors que celle des hydrocarbures a rapporté environs 88 millions USD.

Tableau n°4 : Volume des recettes domestiques réalisées fin septembre 2019 en USD

Régies financières	Budget voté	Réalisation sept	%
Direction générale des impôts	2 500 050 404	1 674 755 385	67
Direction générales des douanes et accises	1 585 023 223	893 427 898	56,36
Direction générale des recettes administratives, judiciaires et domaniales	884 295 173	603 547 632	68,25
Total	4,969 368	3,171 730	64

Source: BCC



¹² Ministère du Budget, Instructions relatives à l'exécution de la loi de finances 2019

¹³ Ministère du Budget, Rapport d'exécution de la loi des finances 2019 à fin juin

Chapitre II. DEGRE D'EXECUTION DES DEPENSES

II.1. Le cadre de gestion du programme

Le programme d'urgence de 100 jours a été mis en œuvre en dehors du cadre réglementaire, relatif aux finances publiques en RDC¹⁴. Sa gestion a été confiée à une équipe de Coordination composées des conseillers à la Présidences de la République, des délégués des organismes auxiliaires de l'Etat (OVD et OR) et du Bureau technique de Contrôle, sans l'implication de l'Administration du Ministère des Travaux publics et Infrastructures. A cet effet, l'absence d'une loi de finances rectificative déposée au cour de la session ordinaire de juin 2019, n'a pas permis de corriger les faiblesses de la gouvernance du programme de 100 jours.

A la réunion d'évaluation tenue le 25 juin 2019, au cours de laquelle toute l'équipe de coordination du programme d'urgence de 100 jours a participé, aucun dossier technique n'a été mis à la disposition des participants : *plan d'exécution des travaux, note de calcul, contrat de base signé avec les entreprises*, etc. Ni l'Office des Voiries et Drainage (OVD) et encore moins l'Office des Routes (OR) a été en mesure de présenter aux participants la situation réelle des travaux. Même l'Autorité de Régulation de Marchés Publics a indiqué n'est pas disposer des contrats signés entre les entrepreneurs et le Gouvernement, dans le cadre de ce programme.

Suite à l'absence des études de faisabilité effectuées en amont et malgré la disponibilité d'une partie des fonds nécessaires pour l'exécution de ces projets, la construction de saut-de-mouton dans la ville de Kinshasa, prévu pour trois mois, a été rallongé au-delà du délai prévu dans la planification. Selon les experts du Ministère des Travaux publics et infrastructures, après blocage des travaux, les études de fiabilité du projet de saut-de-mouton ont été confié par la suite à la Faculté de Polytechniques, département de génie civile de l'Université de Kinshasa.

A cela s'ajoute la méconnaissance du code de procédure relatif à la passation des marchés publics par les agents publics dans un pays où le marché de gré à gré est devenu la règle. Débutés en régie, les travaux de 100 jours ont finalement été attribués de gré à gré à certaines sociétés et entreprises. En d'autres cas, l'OVD et l'OR ont signé avec certaines sociétés de contrats de sous-traitance en violation de la loi.

Depuis l'installation du nouveau gouvernement, aucune réunion sur le programme de 100 jours n'a été convoquée, faute de moyen. L'Administration, censée poursuivre les travaux ne dispose d'aucun moyen financier, ni de rapport de mise en œuvre des différentes activités.

¹⁴ Loi relative aux finances publiques, Kinshasa 2011

II.2. Synthèse des projets lancés entre mars-septembre 2019

Tableau n°5 : Des projets lancés entre mars-septembre

Secteurs	Zone d'intervention	Nombre	Libellé du projet	Coût /USD	Observation
Santé	Kongo Central; Sud-kivu; Kinshasa	5	Construction du Centre de santé Diangenda Kuntima et Imagerie médicale à Nkamba;	17 201,19	
			Centre de Ibiza au sud Kivu;	303 435,72	
			Fourniture des matériels médicaux au centre de santé de Selembao et de Nd'jili	547 228,57	
			Construction de L'hôpital Général Colonel Tshiatshi	5 726 597	
Education	Kinshasa Kasaï-Oriental Sud-Kivu Lualaba Haut-Katanga	81 écoles	Construction, Réhabilitation et fourniture des mobiliers scolaires	7 566 088,3	
Routes	Goma Bukavu Kinshasa Kalemi Kasai Kasai central Kasaï-Oriental Lomami	374.42 Km	Goma (12,52Km) ;	24 952 226,78	
			Bukavu (20Km)	41 804 432,82	
			Kinshasa (39,9 Km)	34 226 232,91	
			Tanganyika (10Km)	-	
			Mbuji-mayi-Mwene Ditu (30 Km : Asphaltage et lutte anti-érosive)	237 000	
			Mbuji-Mayi-Lac Mankamba et Kananga-Mankamba (90Km)	4.450.000	

			Kananga-Tshikapa (60Km : route terre battue)	2 500 000	
			Mbujimayi-Kabeya Kamwanga (52Km)	<u>264 000</u>	
			Bena Kabimba-bena Mpinga (60Km: Bitumage Kasai-Oriental et Lomami)	<u>200 000</u>	
Transports	Tanganyika Mongala	2	Port de Kalemi	65 000 000	
			Port de Bumba	1 063 448,33	
Electricité	Kinshasa Kwilu Kasai-oriental	3	Transformation des ordures ménagères à Kinshasa	2 000 000 000	
			Électrification de la ville de Kikwit		
			Électrification de la ville de Mbuji-Mayi	88 266	
Eau	Kinshasa Kananga Mbuji-mayi	3	projets (aménagement d'eau au Camp Kokolo, 17 forages d'eau à Kinshasa, Kananga et Mbuji-Mayi)	2 233 842	
Ponts	Tshopo	2	Construction des ponts (Lubunga et Lubuya)	200 000	
Véhicules	Kinshasa	112	Acquisition des véhicules terrestres : 55 Ministère de l'énergie et 57 Présidence de la République	4 703 864,15	
Habitat	Kinshasa	3000	Maisons pour policiers et militaires ;	57 000 000	
			Palais présidentiel	200 000 000	
Agriculture	Kasai-Oriental Kasai Nord-Kivu	3 projets	Réhabilitation, modernisation et développement du Domaine Agro-Industriel Présidentiel N'Sele de LUKELENGE	5 894 161	

			Equipements et matériels de transformation des produits agricoles ainsi que pour les instituts et centres de formation; équipement de laboratoire, savonnerie et teinturerie	182 008	
			projet d'aquaculture en cage sur le lac Kivu	687 153	
Saut-de-mouton	Kinshasa	7	Construction de saut-de-mouton	21 617 668,23	
Total général				2 481 617 668,23	
Budget estimé au départ				304 097 742	
Montant décaissé fin septembre				216 266 854	
Ecart				2 265 350 814,23	

Commentaire

Le programme de 100 jours avait été estimé au départ à hauteur de 304 millions USD. Dans la phase de mise en œuvre, l'ODEP constate que les projets lancés ont une valeur de **2,481 milliards de dollars américains**. Selon les informations recueillis auprès du Ministère du budget, du Fonds de promotion de l'industrie (FPI) et du Fonds national d'entretien routier (FONER), à fin septembre 2019 ce programme a connu un paiement avoisinant les 216 millions USD soit 71,05%. Les sources de financement sont les suivants : *10 587 873 USD du Fonds de Promotion de l'Industrie¹⁵ ; 24 millions USD du Fonds National d'entretien Routier et environ 181 millions du trésor public.*

Comparativement au volume des projets lancés depuis le début de l'année de 2,481 milliards USD, il s'observe un taux d'exécution de 8,7%. Cependant, les projets de l'ordre de 2,265 milliards USD n'ont toujours pas connu un début d'exécution.

L'ODEP constate que l'utilisation des recettes du FPI et du FONER est en violation de l'article 61 de la loi relative aux finances publiques¹⁶. Elle adhère aux observations de la cour des comptes, appelant le Gouvernement au respect des prescrits de la LOFIP.

II.2.1. Le faible degré de réalisation du volet route

Tableau n°6 : Nombre de Km des routes en cour de réhabilitation

Provinces	Km de routes
Nord-Kivu	12,52 km
Sud-Kivu	20 km
Kinshasa	39,9 km
Tanganyika	10 km
Espace Kasai	292 km
Total	374,42 Km

¹⁵ <http://www.fpi-rdc.cd>

¹⁶ Les opérations des comptes spéciaux sont prévues, autorisées et exécutées dans les mêmes conditions que celles du budget auquel lesdits comptes sont rattachés. Sauf dispositions contraires prévues par une loi de finances, le solde de chaque compte spécial est reporté sur l'année suivante. Toutefois, les résultats constatés sur toutes les catégories des comptes, à l'exception des comptes d'affectation spéciale, sont imputés au résultat de l'année, dans les conditions fixées par le règlement général sur la comptabilité publique.

Comme Joseph Kabila, la priorité de Félix TSHISEKEDI est focalisée en grande partie sur la construction et réhabilitation des routes. Environ 136 millions USD avant été prévu pour le paiement de ces dépenses. Cependant, l'impact de ces projets sur les populations reste très limité. Sur une prévision de 3 385,5 Km de route retenus pour être réhabilités, ODEP a identifié 374.42 Km, qui sont en cours de réhabilitation. A cela s'ajoute l'aménagement de la voirie urbaine avec la construction des sauts-de-mouton dans la ville de Kinshasa. Le monitoring effectué par l'ODEP a démontré que les routes à réhabiliter prévus dans le cadre du programme de 100 jours ont connu un taux de réalisation de 80% dans la ville de Kinshasa, moins de 50% dans les restes des provinces.

Ces dépenses des routes ont toujours été faiblement exécutées, depuis plus de 10 ans. Le rapport de la Commission Spéciale de Suivi Routier¹⁷ publié en 2016 renseigne que seul un réseau de 3 364 km, soit un taux de 28% est accessible sur 12 000 km des routes qui doit exister selon la norme. De même un rapport de la Banque Mondiale¹⁸ publié la même année avait enseigné que moins de 20% du réseau routier de la RDC était fréquentable sur 152 000 km des routes que compte le pays, dont 58 129 km des routes nationales, provinciales 7 400 km des voiries urbaines et 86 471 km des routes de desserte agricole. Pourtant, grâce au partenariat avec la Chine, en 10 ans environ 1 milliards USD ont été investi dans la construction/réhabilitation des routes en RDC.¹⁹

ODEP note que quelques projets, financés par les partenaires internationaux, avaient été inscrit dans le programme de 100 jours sans une concertation préalable. C'est le cas des projets de réhabilitation des routes inscrits dans le cadre du projet Pro routes, débutés en 2012 et financé par la Banque Mondiale, DFID et le FDA²⁰. D'où le retard constaté dans le parachèvement des routes dans le grand Kasai.

Par ailleurs, il s'inquiète du double financement des projets : « **avenue de l'université à Kinshasa, alors que pour la même route 9 millions USD avaient été décaissés par le trésor public entre 2017-2018 et l'avenue ASSOSA, effectué par l'entreprise AORON SEFU** », etc.²¹

II.2.2. Des écoles surfinancées et surfacturées

Les données obtenues de l'Autorité de Régulation des Marchés Publiques ne renseignent pas clairement la localisation de 77 écoles en cours de construction: noms des écoles et adresses non renseignées sur les fiches signalétiques des projets (Annexe 2). Ces projets représentent environs **1 764 256 USD**. En plus, ils sont inscrits dans la base de donnée du BCECO sur la liste des écoles à construire durant la phase 2 du projet de construction et de réhabilitation des infrastructures scolaires débuté depuis juin 2014 par le Gouvernement Congolais²². Ils sont aussi financés par le trésor public à hauteur de 95.454.092,84 USD ²³.

¹⁷ Rapport de la Commission Spéciale de Suivi Routier, Kinshasa, 2016

¹⁸ Rapport banque mondiale sur la situation économique en RDC, 2016

¹⁹ Ministère des finances, lois portant reddition des comptes de 2013 à 2017

²⁰ Cellule des infrastructures du Ministère des ITPR, Plan de Passation des marchés publics 2018 et 2019

²¹ Ministère des ITPR, Rapport d'évaluation des travaux de réhabilitation, Kinshasa 2018

²² BCECO, Rapport annuel 2012, 2013 et 2014

²³ Ministère de l'EPSP, Projet de Construction et Réhabilitation des Infrastructures scolaires, Phase 2, Débuté en juin 2014

ODEP a constaté que la construction des bâtiments du complexe scolaire Mokengeli dans la commune de Lemba et de l'école primaire, maternelle du camp Colonel Tshatshi à Kinshasa a coûté plus chère à la république, voir même surfacturé. La première a été financée par le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) à hauteur de 1 880 000 USD et la seconde chiffré à 3,299 millions USD par le trésor public. Pourtant, la Loi portant reddition des comptes de la loi des finances pour l'exercice 2015 renseigne que la construction d'une école de 6 salles de classe plus bureau, points, équipements coûte entre 125.000 USD et 130.000 USD. L'école la plus cher coûtait 150.000 USD²⁴.

Tableau n°7 : Liste des projets surfinancés ou surfacturés en millions USD

Libellé du projet	Montant USD	Lieu
Projets surfacturés		
Complexe scolaire Mokengeli	1,880	Kinshasa
l'école primaire, maternelle du camp Colonel Tshatshi	3,299	Kinshasa
Projets surfinancés		
Réhabilitation de l'avenue de l'Université	9,000	Kinshasa
Réhabilitation de l'avenue OSSOSA		Kinshasa

II.2.3. Concentration des ressources au sein des nouvelles institutions

En dépit du contexte économique peu favorable ayant entraîné la baisse drastique des recettes publiques, la Présidence de la République a dépassé son budget en sept mois. Si on y ajoute les dépenses de la Primature, du Sénat, l'Assemblée Nationale, des exécutifs provinciaux et le pouvoir judiciaire (rémunération et fonctionnement), le trésor public a déjà décaissé **1,326 045 milliards USD , soit 43,30% des recettes mobilisées pendant la période**²⁵.

La Présidence de la République (186,06%) tout comme la Primature (106,43%) ont épuisé leurs budgets annuels de 2019 en seulement neuf mois. Selon la loi relative aux finances publique, Les dépenses sur crédits limitatifs ne peuvent être engagées ni ordonnancées au-delà des dotations budgétaires²⁶. La même loi renseigne par ailleurs que les engagements au-delà de dotation budgétaire constitue une faute de gestion et est susceptible d'une sanction disciplinaire.

Jusque-là aucune sanction disciplinaire n'a été prise vis-à-vis des gestionnaires de crédits de la présidence de la république et de la primature, bien que le Ministère du budget ait indiqué ces dysfonctionnements.

²⁴ Ministère des Finances, Loi portant reddition des comptes de la Loi des finances pour l'exercice 2015

²⁵ Ministère du Budget, Etats de suivi budgétaire de juin 2019, dépenses par administration

²⁶ Article 38 de la loi relative aux finances publiques de juillet 2011

En dehors de l'absence de discipline budgétaire, l'installation d'un Gouvernement pléthorique de 66 membres au début du mois de septembre, conduira à l'augmentation sensible des dépenses des nouvelles institutions à environ **1, 412 milliards USD par an²⁷ soit 12% du budget 2020.**

Tableau n°8 : Dépenses des institutions à fin septembre 2019 (en millions USD)

Institutions et Ministères	Budget voté	Exécution fin sept	%
Présidence de la République	80 711 283	150 175 151	186,06
Primature	28 047 536	29 851 747	106,43
Assemblée Nationale	115 557 012	89 473 152	77,43
Sénat	37 767 663	24 975 821	66,13
Pouvoir judiciaire	115 520 861	81 378 839	70,45
Organe Exécutif provincial ou local	1 352 365 130	606 799 252	44,87
Fonctionnement des Ministères	399 775 925	343 392 019	85,90

Source : Ministère du Budget

Cependant, les dépenses en faveur des secteurs pro-pauvres dégringolent. L'ODEP note avec inquiétude la faiblesse de l'Etat à payer les dépenses d'investissements, qui pourtant ont un impact positif sur la croissance.

Le 5 avril 2019 un nouveau barème a été fixé et mis en application. Selon le document de la direction des ressources humaines du commissariat général de la police, on a noté une augmentation de 20.000 FC soit 12,1 dollars américains. De ce fait, le commandant divisionnaire en chef a vu son enveloppe salariale fixé à 128 dollars américains, alors qu'il touchait jusque-là 116 dollars américains. L'élève policier de son côté touchera désormais 130.000 FC soit 78,7 USD contre 75,8 USD en 2018²⁸.

Entre 2014 et 2015, le salaire d'un commandant divisionnaire en chef était fixé à 91 000 FC soit 96,5 dollars américains (1\$=943 FC). C'est ce que retracent les différents budgets de la période susmentionnée. En 5 ans cette rémunération a connu une augmentation de 32 dollars américains²⁹.

Dès lors que la Loi de finances 2019, promulguée en novembre 2018, prévoyait déjà une augmentation salariale de 20.000 FC à 25.000 FC (12 USD) au policier, militaires et enseignants,

²⁷ Ministère du Budget, Loi de finances 2019

²⁸ Lettre de la direction des ressources humaine du commissariat général de la Police Nationale Congolaise du 5 avril 2019

²⁹ Lois de finances 2014 et 2015

personnel médical, etc. ; entre 38.000 FC à 39.000 FC (23,6 USD) aux agents de l'administration publiques, notamment Secrétaire Général, Directeur Général, directeur, etc.³⁰.

Ainsi, un huissier touche 118 350 FC soit 71,7 dollars américains et un secrétaire général de l'Administration publique 192,9 dollars américains.

Tableau n°9 : Dépenses des secteurs prioritaires en millions USD

Quelques secteurs prioritaires	Budget voté	Exécution fin sept	%
Santé	615 179 116	253 777 066	41,25
Enseignement primaire et secondaire	720 497 641	414 619 409	57,55
Energie	203 356 753	39 122 977	19,24
Agriculture	106 254 397	19 134 310	18,01
Développement rural	128 797 795	10 340 906	8,03
Défense militaire	328 649 899	302 070 588	91,91
Service de la police	211 132 106	153 423 574	72,67
Protection sociale	100 150 438	38 290 772	38,23
Total	2 307 763 748	1 230 779 602	53,33

Source : Ministère du Budget

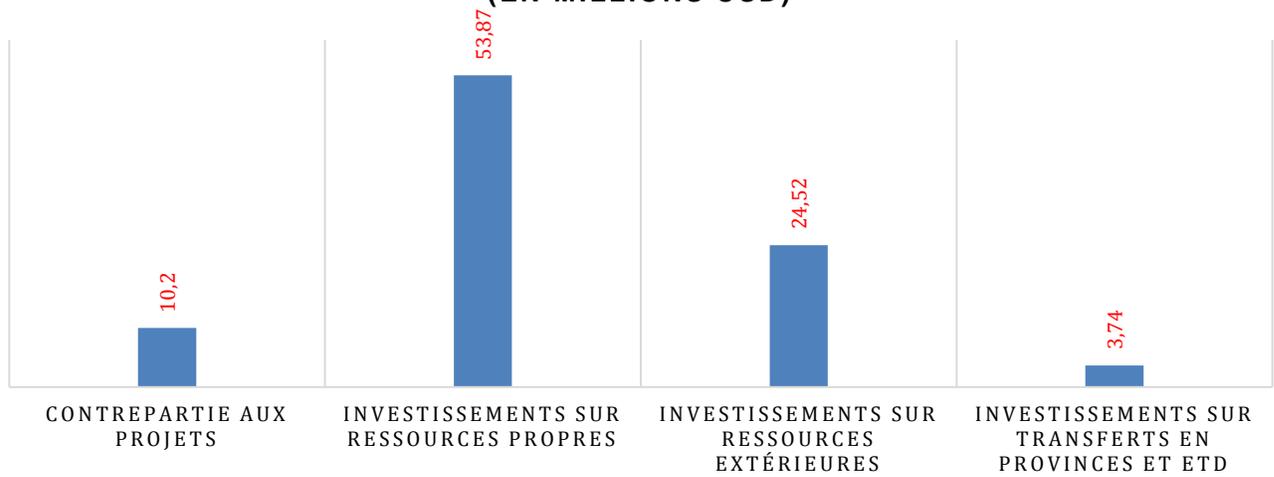
Tableau n°10 : Volume des dépenses d'investissements publics en millions USD

Investissements	Budget voté	Exécution sept	%
Contrepartie aux projets	38 945 476,33	3 974 222,03	10,20
Investissements sur ressources propres	360 864 365,15	194 390 439,89	53,87
investissements sur ressources extérieures	695 634 588,98	170 596 631,77	24,52
Investissements sur transferts en provinces et ETD	471 182 830,49	17 601 640,77	3,74
Total	1 566 627 260,96	386 562 934,46	24,67

Source : Ministère du Budget

³⁰ Loi de finances pour l'exercice 2019

**DEPENSES D'INVESTISSEMENTS JANVIER-SEPTEMBRE 2019
(EN MILLIONS USD)**



Chapitre III : RECOURS ABUSIF AUX PROCÉDURES D'EXCEPTION

L'Observatoire de la Dépense Publique a recensé 96 projets sur lesquels portera notre jugement. Ces observations seront faites sur les aspects ci-après : le budget, la procédure, les priorités et leurs apports dans la lutte contre la pauvreté, ainsi que la programmation des politiques publiques.

III.1. Cadre légal

III.1.1. De la chaîne de la dépense publique

Depuis l'accession au pouvoir du Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, la majorité des dépenses publiques ont été effectuées avec la mention « *dépenses urgentes* », même pour les frais des missions des membres de son cabinet, frais de nettoyage, entretien des bureaux...³¹.

Conformément au Règlement Général sur la Comptabilité Publique³², la procédure d'exécution de la dépense publique s'articule autour de quatre étapes ayant chacune un objet différent: l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement constituent la phase administrative. La dernière étape qui est celle de paiement constitue la phase comptable.

Ainsi, six intervenants exécutent directement ces quatre étapes :³³ « *le gestionnaire des crédits, pour l'engagement et la liquidation provisoires; la Direction du Contrôle Budgétaire, pour le contrôle de la régularité de l'engagement et de la liquidation; le Ministre du Budget (Cabinet du Ministre) ou son délégué : pour la validation des engagements et des liquidations; la Direction du Trésor et de l'Ordonnancement : pour la vérification des éléments de la liquidation ainsi que pour l'ordonnancement et l'édition des Ordres de paiement informatisé (OPI); le Ministre des Finances (Cabinet du Ministre) ou son délégué : pour la validation des ordonnancements; la Banque Centrale du Congo: pour le décaissement des fonds ou le virement bancaire; et le Comptable Public Principal : pour le paiement* » conformément au circuit de la dépense publique.

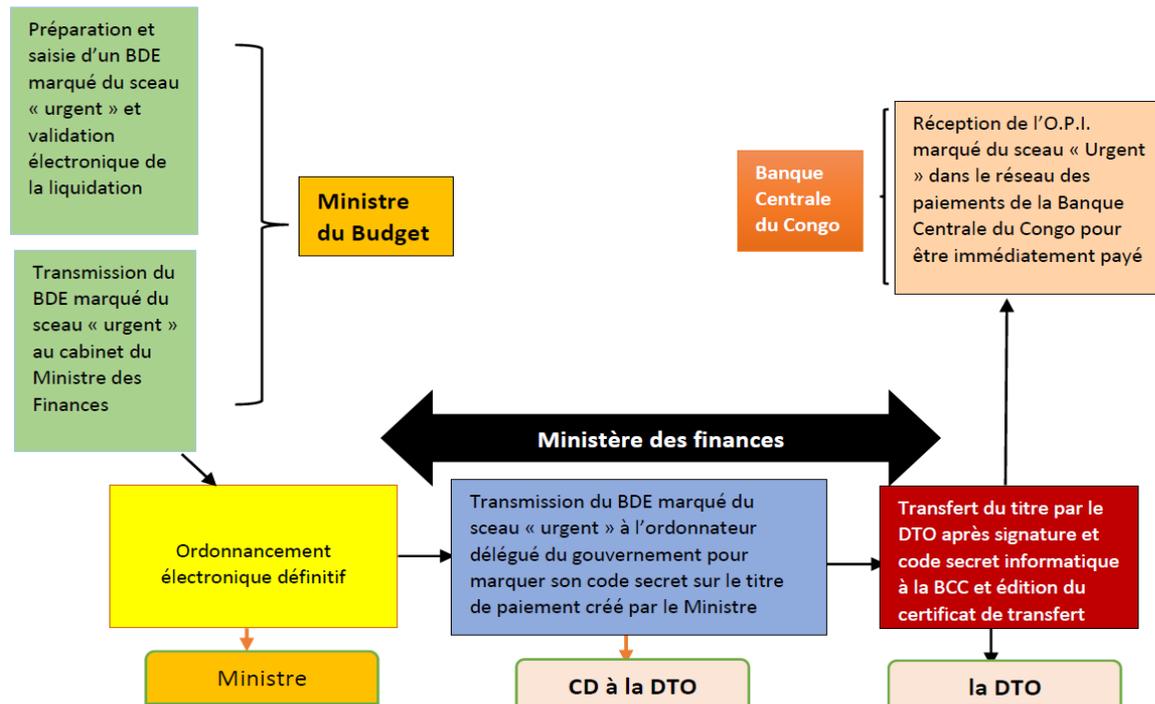
S'agissant de la **procédure d'urgence ou d'exception**, il s'agit des dépenses générées par un acte imprévisible, notamment une catastrophe naturelle, une calamité, une agression extérieure, un conflit armé, une épidémie, une évacuation sanitaire. Elles sont assez rares.

³¹ Lettres de Vital Kamerhe adressée au Ministre des finances pour les paiements des factures, le 05 septembre 2019

³² Ministère des finances, Règlement Général sur la Comptabilité publique, Kinshasa, 2015

³³ Ministère du Budget, Manuel des procédures de la dépense publique, Kinshasa 2010

Schéma procédure d'urgence ou d'exception



III.1.2. De la commande publique (Marchés publics)

En RDC, les marchés publics sont passés par appel d'offres. Ils peuvent être exceptionnellement attribués selon la procédure de gré à gré. En cas d'allotissement, le dossier d'appel d'offre fixe le nombre, la nature et l'importance des lots, les conditions imposées aux candidats ainsi que les modalités de leur attribution.

Ainsi, toute commande publique obéit aux préalables suivants : l'identification des projets ; l'évaluation de l'opportunité ; l'intégration du projet dans le cadre d'une programmation budgétaire ; la disponibilité des crédits ; la planification des opérations de mise en concurrence ; le respect des obligations de publicité et de transparence ; le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse³⁴.

Pour ce qui est de la **procédure d'exception**, l'article 42 du code des marchés publics stipule qu'il ne peut être passé de marché de gré à gré que dans l'un des cas suivant: lorsque les besoins ne peuvent être satisfaits que par une prestation nécessitant l'emploi d'un brevet d'invention, d'une licence ou des droits exclusifs détenus par un seul entrepreneur, un seul fournisseur ou un seul prestataire; lorsque les marchés ne peuvent être confiés qu'à un prestataire déterminé pour des raisons techniques ou artistiques; dans les cas d'extrême d'urgence, pour les travaux,

³⁴ Article 6 Loi n°10/010/2010 relative aux marchés publics.

fournitures ou services que l'autorité contractante³⁵ fait exécuter en lieu et place de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire défaillant; dans le cas d'urgence impérieuse motivée par des circonstances imprévisibles ou de cas de force majeure ne permettant pas de respecter les délais prévus dans les procédures d'appel d'offres, nécessitant une intervention immédiate; enfin, lorsqu'il s'agit des marchés spéciaux définis par le code des marchés publics.

S'agissant des **marchés spéciaux**, ils ne concernent que l'acquisition des équipements ou fournitures et les prestations de toute nature strictement liées à la défense nationale, à la sécurité et aux intérêts stratégiques de l'Etat. Ils font l'objet d'un "**décret du premier Ministre délibéré en conseil des Ministres**".

III.2. Les irrégularités de la procédure

III.2.1. Sur la chaîne de la dépense

Le rapport du Ministère du Budget de septembre renseigne que les dépenses de l'Etat ont été payées à hauteur de 3,328 357 milliards USD sur des prévisions linéaires de 4,316 158 milliards USD soit 77,11%. Comparé au budget annuel, il se dégage un taux d'exécution de 57,96%. Au cours de la même période, la Banque Centrale du Congo a indiqué dans son rapport que les opérations de la trésorerie ont été clôturées avec un déficit budgétaire de **255,548 millions USD**³⁶.

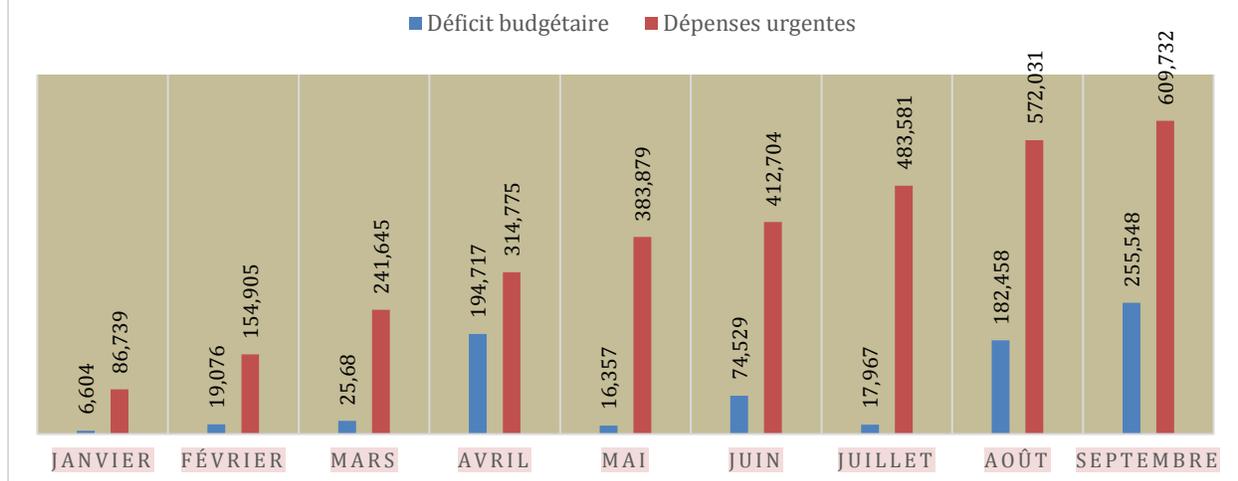
De même, la situation des avis de débit transmise à la chaîne de la dépense renseigne les dépenses de l'ordre de 444,205 millions USD. Comparées aux transferts, qui s'élèvent à 3,331 milliards USD, il se dégage un écart de **2,887 milliards USD**. Selon le Ministère du Budget, cet écart important entre les avis de débits et les montants de transferts est dû à la transmission irrégulière ou la non réception des débits à la chaîne de la dépense par les services qui en ont la charge³⁷. Pour l'ODEP, cette situation traduit l'absence de discipline budgétaire et le faible niveau de transparence dans l'exécution de la dépense publique.

³⁵ Autorité Contractante (AC) désigne le service, le Ministère, l'établissement,... qui procède à la passation des marchés publics

³⁶ BCC, condensée statistiques d'octobre 2019

³⁷ Ministère du budget, commentaire sur l'exécution du budget 2019, au 31 septembre

DEFICITS BUDGETAIRES ET DEPENSES URGENTES JANVIER-SEPTEMBRE 2019 (EN MILLIONS USD)



III.2.2. Sur les marchés publics

III.2.2.1. Le travail en régie

La plupart des travaux visités sont effectués **en régie ou sous tutelle et sans approbation préalable de la Direction Générale de Contrôle des marchés publics des provinces (DGCMP)** : constructions des écoles, aménagement de la voirie, etc. Le recours aux agences locales d'exécution, l'attribution des marchés par les organismes de l'Etat (OVD et OR) se font sans respects de lois³⁸.

Cependant, l'exécution des travaux en régie implique la surveillance de la Direction des Ponts et Chaussées, du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (ITP), conformément à l'article 1 de l'arrêté du Ministre des ITP de 2006 portant définition des modalités de contrôle et de surveillance des travaux exécutés en régie par les organismes publics du secteur routier et aéroportuaire. Pour la Réhabilitation des voiries urbaines par exemple, la collaboration entre l'administration des ITP, l'OVD et OR semble difficile. Pourtant, le 5 mars 2019 puis le 25 juin 2019, le secrétaire général aux Infrastructures et Travaux Publics avait attiré l'attention de l'OVD et OR pour le respect de cette disposition légale³⁹.

En ce qui concerne la construction des écoles, en 2015, l'ODEP avait attiré l'attention du Gouvernement sur l'absence de concurrence et de transparence dans la mise en œuvre de ce projet⁴⁰. Plusieurs comités de gestion disent de n'avoir pas été associés l'exécution des travaux de réhabilitation ou reconstruction des écoles ; ne pas connaître ni le coût, ni la durée, etc. Ensuite

³⁸ Bureau Central de Coordination (BCECO), manuel d'exécution du projet PPRIS, Kinshasa, mars 2013

³⁹ Secrétariat Général aux Infrastructures et Travaux Publics, lettre adressée à l'Office des Routes (OR) et l'Office des Voiries et Drainage (OVD), le 5 mars 2019

⁴⁰ODEP, Contrôle Citoyen sur la construction de 1000 écoles dans le cadre du projet PPRIS, Kinshasa 2015

l'implication des communautés locales. Pourtant, le manuel de procédure d'exécution du projet de 2013, les identifie comme partie prenante au projet PRRIS.

III.2.2.2. Le recours au gré à gré

L'ODEP note que pendant la période, la passation des marchés publics a été caractérisée par le recours fréquent au mode de gré à gré. 84,61% des marchés publics ont été effectués sans appel d'offre, ou une quelconque soumission à la concurrence. Pourtant, son recours est encadré par l'article 27 du décret portant manuel de procédure de passation des marchés publics en République Démocratique du Congo. Et par conséquent, l'absence de publicité entraîne la nullité de la procédure⁴¹.

Sur 21 marchés passés de gré à gré, le budget de cinq (5) dépassent le seuil d'éligibilité de 4 millions USD pour être soumis à un appel d'offre international⁴², notamment *le Projet d'érection de 3000 maisons préfabriquées pour Militaires et policiers/Ville de Kinshasa ; la Construction des dépôts et stations-services de Carburant à Mbuji-Mayi, Kananga et Mwene-Ditu ; la Construction et réhabilitation des bâtiments abritant la résidence et les bureaux du Président de la République et ses collaborateurs à la cité de l'UA et au Palais de la nation ; du projet de réhabilitation, modernisation et développement du Domaine Agro-Industriel Présidentiel N'Sele de LUKELENGE au Kasai-Oriental ; et la Transformation des déchets ménagers à Kinshasa.*

Tableau n° 11 : Synthèse des marchés publics effectués de janvier-fin septembre 2019

Modes de passation de marché public	Budget	%
Marchés de gré à gré	2 380 456 680	84,61
Appel d'offre	431 286 297	15,33
Marchés publics imprécis (sans adresses)	1 764 256	0,06
Total	2 813 507 233	100

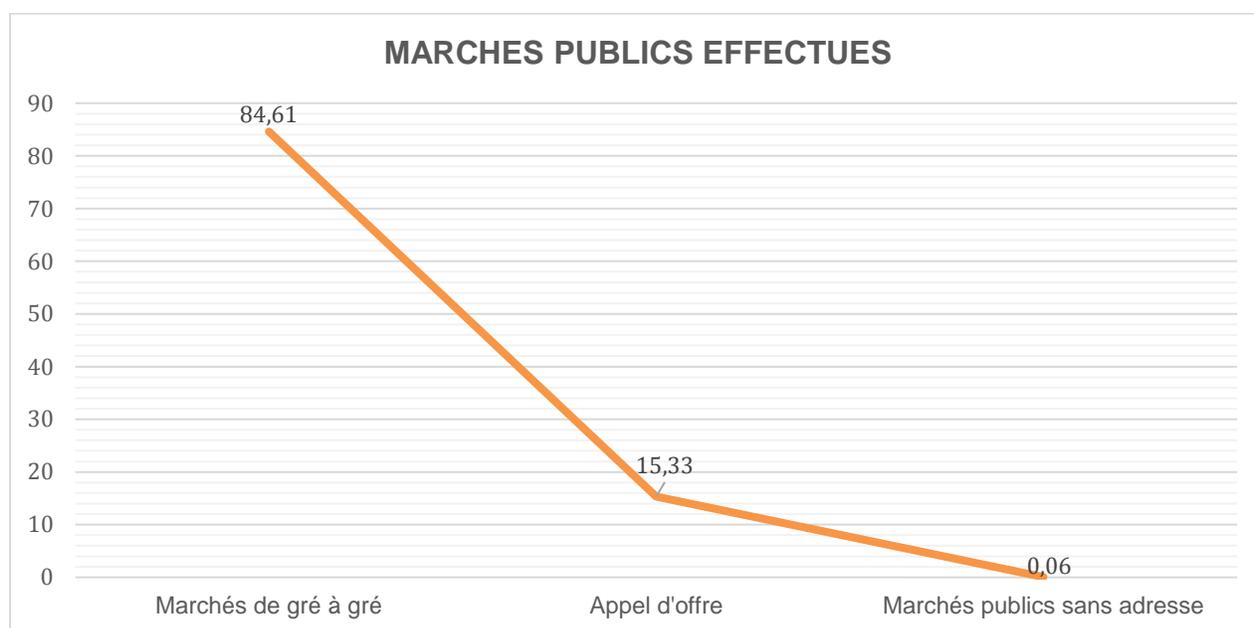
Source : Ministère du Budget (DGCMP) ; ARMP

⁴¹ Article 34 alinéa 3 de la loi relative aux marchés publics de 2010

⁴² Article 39 du décret n°10/22 du 02/06/2010 portant manuel de procédure de la loi relative aux marchés publics en RDC

Au cours de la période, le Gouvernement congolais a passé plusieurs marchés publics, dont le budget s'élève à 2,813 507 milliards USD.⁴³ L'exécution de ces marchés publics a été caractérisée par trois faits importants:

- 1) L'absence de libellé complète de 21 projets d'une valeur de 1 764 256 USD; 54 projets d'un montant de 431 millions USD ont été effectués avec appel d'offre, contre 21 projets d'une valeur de 2 380 456 milliards effectués de gré à gré.
- 2) L'absence de ces différents projets dans la loi de finances 2019; l'absence d'un plan de passation des marchés ; défaut de circonstance imprévisible et/ou de cas de force majeure pour les marchés publics effectués de gré à gré;⁴⁴
- 3) l'autorité publique qui a conclu l'acte juridique des projets de construction du Port de Lualaba et de Bumba devrait être la province et non la République Démocratique du Congo⁴⁵. Ensuite, ce protocole d'entente a été conclu sans appel d'offres ouvert pour une mise en concurrence des opérateurs privé et aucune condition de forme et de fond prévue à l'article 14 n'aurait été respectée pour que le recours au gré à gré soit justifié ;



⁴³Décisions attribution des marchés publics publiées de janvier à Juin 2019 par l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP) sur son site Internet

⁴⁴ Article 42, alinéa 4 de la loi relative aux marchés publics

⁴⁵ L'article 18 de la loi n°18/016 du 09 juillet 2018 relative au partenariat public-privé

Chapitre IV : CONTROLE DES DEPENSES PUBLIQUES

IV.1. Un défaut de planification et de suivi

Le programme d'urgence porte sur de grands projets d'infrastructures et mesures d'impact et ne prennent que peu en compte le contenu du programme du candidat Tshisekedi. Selon l'équipe de coordination du programme de 100 jours de la Présidence, ces projets ont été choisis après l'investiture du chef de l'Etat parmi les projets déjà annoncés ou entrepris par Joseph Kabila, mais qui n'ont jamais pu aboutir faute de moyens ou en raison d'une mauvaise gestion. La nouvelle équipe dit ainsi hériter de certains contrats ou partenaires dont la gestion a déjà été critiquée par la société civile et découvrir le lourd historique de certains projets, ce qui expliquerait en partie les retards dans leur mise en œuvre. Au sein de l'appareil d'Etat, ministres et hauts fonctionnaires issus de l'ancien régime ont quant à eux pointé la relative inexpérience de certains membres du cabinet présidentiel, à l'origine d'actes administratifs "illégaux" ou d'ordres contradictoires, ce qui aurait entraîné des difficultés dans la gestion de ce programme.

La société civile a elle aussi noté un manque de suivi technique et de transparence des projets, malgré d'importants montants alloués au "contrôle, surveillance, suivi-évaluation des travaux" qui représentent environ 2% du coût total des travaux du programme d'urgence par volet et par zone.

IV.2. L'improbable contrôle parlementaire

Au 1er novembre 2019, la RDC n'avait toujours pas adopté de collectif à la loi de finances 2019 permettant d'intégrer les dépenses liées au programme d'urgence du président Tshisekedi. Cela s'explique en partie par l'entrée tardive en fonction des institutions chargées de ce processus. Si les élections législatives nationales et provinciales ont eu lieu le 30 décembre 2018, le bureau de l'Assemblée nationale n'a été désigné qu'en avril 2019, celui du sénat qu'à la mi-juillet et les membres du gouvernement fin août. Cet état de fait entraîne toute une série d'anomalies, telles que l'engagement de dépenses extrabudgétaires sans autorisation du Parlement, des dépassements, non consommation ou sous-consommation de certaines lignes de crédits.

Cependant, au cours de la session ordinaire de septembre, le Parlement n'a pas exigé le dépôt du collectif budgétaire, alors que le Ministère du Budget l'avait déjà préparé depuis le mois de juin. A la dernière minute, l'idée a été écarté et le Gouvernement a décidé d'intégrer les modifications de la loi de finances initiale à la loi portant reddition des comptes 2019. C'est qui est en violation avec la loi relative aux finances publiques⁴⁶.

La lettre de Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat de Février 2019 suspendant le paiement des dépenses publiques a paru salubre dans un contexte de défiance vis-à-vis de l'ancien régime. Parmi les ministres sortants, certains étaient accusés d'abuser de leurs dernières semaines en fonction pour mener des dépenses inconsidérées. La décision de la nouvelle présidence n'a pas permis de réguler la gestion des finances publiques, mais a plutôt conduit à une hémorragie de fonds publics pour deux raisons : la nouvelle présidence n'a pas procédé à un audit des comptes

⁴⁶ Articles de la LOFIP (26-27) : Sous réserve des exceptions prévues aux articles 48, 49, 53, 64, 70, 94 et 108, seule la loi de finances rectificative peut, en cours d'année, modifier certaines dispositions de la loi de finances de l'année. La loi de finances rectificative ratifie, le cas échéant, les modifications des dispositions de la loi de finances de l'année, conformément à l'article 129 de la Constitution. La loi de finances rectificative contient les modifications des dispositions de la loi initiale présentée en partie ou en totalité dans les mêmes formes que la loi de finances de l'année.

publics afin de redéfinir des nouvelles règles de gestion et elle est devenue de facto l'ordonnateur des dépenses et des recettes en violation des lois régissant les finances publiques en RDC, sans jusqu'ici accepter de contrôle.

Conformément à la constitution le Président de la République est irresponsable devant le Parlement. Les auteurs des actes de mauvaises gouvernances épinglés tout au long de la gestion budgétaire en l'absence du Gouvernement ont moins de chance de répondre devant le Parlement. Seule l'inspection générale de finances, la cour de compte ou encore les juridictions spécialisées peuvent ouvrir une enquête.

IV.3. Le musèlement de l'inspection générale des finances (IGF)

En date du 21 août 2019, l'Inspection Générale des Finances (IGF) a débuté une mission de contrôle de la gestion des comptes publics de la période comprise entre janvier jusqu'à ces jours, à la demande de l'Agence Nationale des Renseignements. Une période qui coïncide avec l'entrée en fonction du Président de la République, Félix Tshisekedi.

Cependant, le travail de cette institution Supérieur de Contrôle a connu des entraves et polémiques venant de toute part. D'abord, son interdiction par le directeur de cabinet du président de la République, le 24 août 2019, de la mission de contrôle des dépenses publiques allant de janvier à ces jours ; le blocage, le 02 septembre 2019, de la mission de contrôle des entreprises membres de la fédération des Entreprises du Congo (FEC), notamment la BRALIMA, BRACONGO, COMEXAS, CENTRAL MOTORS et SOCIR ; l'interpellation et l'audition des inspecteurs des finances chargés de mener l'audit sur les dépenses publiques.

Ces faits ont porté un coût dur aux entraves de la lutte contre la corruption, détournement de fonds publics, évasion fiscale, enrichissement illicite, blanchissement des capitaux en RDC, prônés par le Président de la République.

Pourtant, les articles 121 et 122 de la loi relative aux finances du 13 Juillet 2011 donnent à l'inspection générale des finances la compétence générale en matière de contrôle des finances et des biens publics. Elle peut accomplir toute enquête ou mission de contrôle, de vérification, de contre-vérification et de surveillance de toutes les opérations financières, en recette et en dépenses, du pouvoir central ainsi que des organismes ou une mission de contre-vérification, de vérification de toutes les opérations financières de l'Etat....

Pendant la même période, la Cour de Comptes n'a pas eu le temps nécessaire pour effectuer le contrôle d'exécution de la loi de finances 2018. Alors que la loi relative aux finances publiques prévoit son dépôt au cours de la session ordinaire de mars⁴⁷.

⁴⁷ Article 84 de la LOFIP : Le projet de loi portant reddition des comptes du dernier exercice clos, y compris les documents prévus aux articles 81 et 82 points 1 et 2 de la présente loi est déposé à l'Assemblée nationale, au plus tard le 15 mai de l'année suivant celle de l'exécution du budget auquel il se rapporte. Dans l'impossibilité de respecter ce délai, le projet de loi portant reddition des comptes, ainsi que le rapport de la Cour des comptes visé au point 3 de l'article 82 sont déposés avant la fin de la session ordinaire de mars.

Chapitre V : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'étude de l'Observatoire de la Dépense Publique (ODEP) s'inscrit dans le cadre du contrôle citoyen des finances publiques. Elle permet d'accroître la transparence et la redevabilité des autorités sur la gestion de l'Etat ; suscité le débat sur l'impact des dépenses publiques dans la réduction de la pauvreté.

Ainsi, de janvier à septembre 2019, l'ODEP note que la gestion des finances publiques a été caractérisé par l'absence de discipline budgétaire : non respects des autorisations d'engagement (sous-consommation ; dépassement et non consommation des crédits budgétaire) ; faible mobilisation des recettes publiques par les services spécialisés ; l'accroissement des inégalités sociales, l'approfondissement de la pauvreté ; la détérioration de la gouvernance administrative ; la baisse de la consommation suite au faible paiement des dépenses de lutte contre la pauvreté ; la non disponibilité du rapport détaillé de la mise en œuvre du programme de 100 jours pour permettre au public d'évaluer son impact sur la population.

S'agissant de la passation des marchés publics, l'Observatoire de la dépense Publique (ODEP) a identifié un certain nombre de risques fréquents de corruption à toutes les étapes du processus dont entre autres (i) la définition imprécise ou orientée des exigences requises (ii) le choix inadapté de la procédure de passation (iii) l'application discriminatoire du calendrier de l'offre au niveau de la phase d'élaboration et de lancement de l'offre. Au niveau de la phase de soumission et d'adjudication (i) le conflit d'intérêt faussant l'impartialité (ii), l'accès inéquitable aux informations et aux documents de l'offre (iii) des clauses en faveur d'une partie. Au niveau de la phase d'exécution et de paiement (i) la complaisance dans le suivi des travaux (ii) les procédures lourdes et complexes de paiement des factures (iii) le recours aux avenants pour accorder du délai etc.

Pour améliorer la gestion de finances publiques, l'Observatoire de la dépense publique (ODEP)

Au Chef de l'Etat

- De réhabiliter la fonction de contrôle tout en donnant des moyens à la Cour des Comptes, l'inspection Générale des Finances et à la Direction Générale de Contrôle des Marchés publics, pour lutter contre la corruption et améliorer la gouvernance des finances publiques ;
- D'organiser un Forum national sur la fragilité budgétaire en vue de la compréhension de la chaîne de la recette et dépenses publiques.
- Prendre des mesures visant le respect du circuit de la dépense publique et le plan d'engagement budgétaire par son cabinet.

Au Parlement

- Saisir la Cour de Comptes afin qu'elle contrôle la gestion des dépenses publiques (bon d'engagement, bon de retrait, avis favorable émis sur les *Ordres de paiement informatisé* (OPI), etc. ; Organiser un débat public sur la gestion des dépenses publiques à partir de l'investiture du chef de l'Etat ;

Au Premier Ministres :

- Procéder à l'informatisation de la chaîne de la recette publique, à la limitation du recours à la procédure d'urgence et s'en tenir au respect strict du circuit de la dépense publique, ainsi qu'à celle relative à la passation des marchés publics ;
- De veiller à la régularité des dépenses urgentes conformément au Manuel de procédures et le circuit de la dépense publique ;

Aux organes supérieurs de contrôle (Cour des Comptes et l'Inspection Générale des finances) :

- D'initier un audit sur la gestion de tous les projets financés par le trésor public, le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) et le Fonds National d'Entretien Routier (FONER) de janvier à Juillet 2019 et de leurs régularités conformément aux lois de la République régissant les finances publiques. Mais aussi l'étendre à la période avant la prise de fonction du Président Félix Tshisekedi ;

A la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics :

- De rejeter conformément à la loi sur les marchés publics tout recours abusifs à la procédure de gré à gré;
- De résister à toute forme de pression venant des politiques et travailler dans le respect des normes régissant les marchés publics en RDC ;

Aux organisations de la société civile et la population congolaise :

- D'accroître le contrôle citoyen sur la gestion des biens publics, à travers des actions citoyennes pour accroître la transparence et la redevabilité des autorités publiques au niveau du pouvoir central, provincial et local.
- De s'approprier le combat de la bonne gouvernance, notamment de la transparence et de la redevabilité pour que la gestion des finances publiques réponde aux besoins de la lutte contre la pauvreté et amorcer le développement du pays.

Note Bibliographique

1. BCC, Condensée hebdomadaire d'informations statistiques n° 43 au 25 octobre 2019
2. Banque Central du Congo, Condensée hebdomadaire d'information statistique du 6 septembre 2019
3. Bureau Central de Coordination (BCECO), manuel d'exécution du projet PPRIS, Kinshasa, mars 2013
4. BCECO, Rapport annuel 2012, 2013 et 2014
5. Cellule des infrastructures du Ministère des ITPR, Plan de Passation des marchés publics 2018 et 2019
6. Discours du Premier Ministre, Sylvestre Ilunga du 6 septembre 2019 à l'Assemblée Nationale
7. Discours du Président de la République à l'occasion du 1^{er} séminaire de mise en train de nouveaux Gouverneurs élus et leurs adjoints, le 13 mai 2019 à Kinshasa
8. Décret n°10/22 du 02/06/2010 portant manuel de procédure de la loi relative aux marchés publics en RDC
9. Décisions attribution des marchés publics publiées de janvier à Juin 2019 par l'Autorité de de régulation des Marchés publics
10. FMI, communiqué de presse n°19/322 du 3 septembre 2019
11. Loi relative aux finances publiques de juillet 2011
12. Loi de finances 2019
13. Loi n°10/010/2010 relative aux marchés publics
14. Lettres de Vital Kamerhe adressée au Ministre des finances pour les paiements des factures, le 05 septembre 2019
15. Ministère de l'Agriculture, revue annuelle du secteur Agricole, Kinshasa, septembre 2018
16. Ministère du Budget, Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2019-2021, Kinshasa
17. Ministère du Budget, Rapport d'exécution de la loi de finances 2019 (Juin), situation économique de janvier à septembre.
18. Ministère du Budget, rapport sur les états de suivi du budget de janvier à septembre 2019
19. Ministère du Budget, Instructions relatives à l'exécution de la loi de finances 2019
20. Ministère du Budget, Rapport d'exécution de la loi des finances 2019 à fin juin
21. Ministère des ITPR, Rapport d'évaluation des travaux de réhabilitation, Kinshasa 2018
22. Ministère des finances, lois portant reddition des comptes de 2013 à 2017
23. Ministère de l'EPSP, Projet de Construction et Réhabilitation des Infrastructures scolaires, Phase 2, Débuté en juin 2014
24. Ministère des Finances, Loi portant reddition des comptes de la Loi des finances pour l'exercice 2015
25. Ministère du Budget, Etats de suivi budgétaire de juin 2019, dépenses par administration
26. Ministère des finances, Règlement Général sur la Comptabilité publique, Kinshasa, 2015
27. Ministère du Budget, Manuel des procédures de la dépense publique, Kinshasa 2010
28. Ministère du budget, commentaire sur l'exécution du budget 2019, au 31 septembre
29. Secrétariat Général aux hydrocarbures, lettre de transmission des prévisions budgétaire des recettes exercice 2020, Tableau synthèse des recettes réalisées au 1er semestre 2019
30. ODEP, Contrôle Citoyen sur la construction de 1000 écoles dans le cadre du projet PPRIS, Kinshasa 2015

31. Rapport de la Commission Spéciale de Suivi Routier, Kinshasa, 2016
32. Rapport banque mondiale sur la situation économique en RDC, 2016
33. Secrétariat Général aux Infrastructures et Travaux Publics, lettre adressée à l'Office des Routes (OR) et l'Office des Voiries et Drainage (OVD), le 5 mars 2019
34. ODEP, Contrôle Citoyen sur la construction de 1000 écoles dans le cadre du projet PPRIS, Kinshasa 2015
35. <http://www.fpi-rdc.cd>

ANNEXES

1. Présentation de l'ODEP
2. Marchés de gré à gré
3. Marchés publics avec appel d'offre
4. Construction des écoles

PRESENTATION DE L'OBSERVATOIRE DE LA DEPENSE PUBLIQUE (ODEP)

Description de l'organisation

L'Observatoire de la Dépense Publique (ODEP) est une organisation non gouvernementale créée le 1er juillet 2011 par un groupe de douze organisations de la société civile de la RDC, soucieuses de promouvoir les finances publiques en tant que question de promotion sociale.

L'ODEP est officiellement reconnu par le décret du ministre de la justice n ° F.92 / 17.393 du 6 octobre 2011.

La vision de l'organisation est de contribuer à la construction d'un Congo fondé sur les valeurs universelles de transparence, de redevabilité, de responsabilité sociale, de participation citoyenne, de justice et d'équité.

Sa mission est de mettre en commun les diverses compétences des organisations de la société civile en matière d'analyse, de plaidoyer, de lobbying et de mobilisation de la communauté sur les Finances Publiques.

L'ODEP est une organisation pionnière qui a fait progresser la question de la gestion des finances publiques et des analyses budgétaires en tant que cheval de bataille pour la société civile congolaise.

Leadership

L'ODEP Contribue à la coordination des Organisations de la Société Civile qui participent au processus budgétaire notamment, le séminaire d'orientation budgétaire, les conférences budgétaires, l'examen et vote au parlement, suivi de l'exécution de la loi de finances et de la loi sur la reddition des comptes aux côtés des administrations publiques.

En tant que partenaire des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (Cour des comptes et Inspection générale des finances), l'organisation a réussi à amener le travail des Institutions Supérieures de Contrôle au niveau de la société civile.

Grâce à son plaidoyer, l'ODEP a réussi à susciter un débat public sur les allocations budgétaires, le paiement des crédits des institutions et Ministères d'une part et d'autres parts sur les dépenses des secteurs pro-pauvres (éducation, santé, agriculture, développement rural et infrastructures), et celles des élections.

POUR L'OBSERVATOIRE DE LA DÉPENSE PUBLIQUE :

1. Florimond MUTEBA TSHITENGE, Président du Conseil d'Administration
2. Pius MBWESS MADIANGA, Directeur Exécutif
3. Jacques KATCHELEWA, Chargé des Programmes
4. Valéry MADIANGA, Chargé de Communication

ANNEXE 1

MARCHE DE GRE A GRE

Projets	Procédure de MP	AC	Entreprises/ Société	Coût du projet \$	Lieu d'exécution	Source de financement
Construction d'un saute-mouton au carrefour des avenues Libération et sergent Moke	Gré à gré	OVD	SAFRICAS	3 485 502,71	Kinshasa	Trésor public
construction d'un saute-mouton au carrefour du rond-point Socimat à Kinshasa	Gré à gré	OVD	SAFRICAS	3 180 338,19	Kinshasa	Trésor public
construction d'un saute-mouton au carrefour des avenues triomphal et Kasa-Vubu	Gré à gré	OVD	SAFRICAS	3 493 662,21	Kinshasa	Trésor public
construction d'un saute-mouton au carrefour des avenues du tourisme et de l'école au rond-point pompage	Gré à gré	OVD	CREC-8	2 757 573,29	Kinshasa	Trésor public
construction d'un saute-mouton au rond -point UPN	Gré à gré	OVD	SAFRICAS	3 237 523,07	Kinshasa	Trésor public
construction d'un saute-mouton au croisement des avenues de Libération et 30juin/Kinshasa	Gré à gré	OVD	CGCD	3 577 387,73	Kinshasa	Trésor public
aménagement de deux voies au carrefour du Rond-point Baramoto/Kin	Gré à gré	OVD	GGPI	1 285 681,03	Kinshasa	Trésor public
réhabilitation et modernisation de 12,52 km de voirie de la ville de Goma/nord Kivu	Gré à gré	OVD	SOCOC	24 952 226,78	Nord-Kivu	Trésor public
réhabilitation et modernisation de 20 km de voirie de la ville de Bukavu/Sud-Kivu	Gré à gré	OVD	SOCOC	41 804 532,82	Sud-Kivu	Trésor public
Transformation des déchets ménagers à Kinshasa	Gré à gré	Gouvernement Congolais	SECAD	2 000 000 000	Kinshasa	Trésor Public/PPP
réhabilitation de l'EDAP Mbuji-Mayi (Institut MULEMBA) et de reconstruction de l'EP Lukula Mupompa à Mupompa/Kasaï orientale	Gré à gré	DGAI/BCECO	TRAME ENGINEERING	355 923,10	Kasaï-OR	
réhabilitation de l'institut muludiki et de construction d'une école/Kasaï orientale	Gré à gré	DGAI/BCECO	TRAME ENGINEERING	266 430,88	Kasaï-OR	Trésor public
Construction et réhabilitation des bâtiments abritant la résidence et les bureaux du Président de la Rép et ses collaborateurs à cité de l'UA et au Palais de la nation	Gré à gré	Présidence de la Rép	DCHTCC	200 000 000	Kinshasa	Trésor Public/PPP
Construction des dépôts et stations-services de Carburant à Mbuji-Mayi, Kananga et Mwene Ditu	Gré à gré	Présidence de la Rép		24 000 000	Kasaï-OR/ Kasaï/Lomami	FONER
Projet d'érection de 3000 maisons préfabriquées pour Militaires et policiers/Ville e Kinshasa	Gré à gré	Présidence de la Rép	HUSMAL SARL	57 000 000	Kinshasa	Trésor Public/PPP
Projet de mise en œuvre d'information pour la collecte et la gestion des données de la TVA sur les opérations réalisées par les assujettis /	Gré à gré	DGI	CRESTE	100 420,35	Kinshasa	Trésor Public
Construction et réhabilitation des bâtiments de l'école primaire et maternelle au camp Colonel Tshatshi	Gré à gré	BCECO/EPSP	AFRIMEX	3 299 478,42	Kinshasa	Trésor public
du projet de réhabilitation, modernisation et développement du Domaine Agro-Industriel Présidentiel N'Sele de LUKELENGE au Kasaï-Oriental	Gré à gré	Min Agri	LR GROUP	5 025 000	Mbuji-Mayi	FPI/PPP

Construction des bâtiments du complexe scolaire Mokengeli dans la commune de Lemba à Kinshasa	Gré à gré	Min EPSP	ETRAPE	1 880 000	Kinshasa	FPI
travaux d'adduction de 10 forages d'eau potable sur le site du campus universitaire (UNIKIN)	Gré à gré	UNIKIN	SOLUTIONS FOR AFRICA	755 000	Kinshasa	FPI
réhabilitation du port de Kalemie dans la province de Tanganyika	Gré à gré	Province du Tanganyika	CHINA GEZHOUBA GROUP		Kalemie	FPI
Budget Total				2 380 456 680,58		

ANNEXE 2

MARCHES PUBLICS AVEC APPEL D'OFFRE	Procédure de MP	AC	Entreprise/Société	Coût en \$	Source de financement	Provinces
fourniture de tuyaux, robinet, vannes, raccords et accessoires	Appel d'offre	DGen/REGIDESO	ETS PREMIER	278 378	Trésor public	Kinshasa/Camp Kokolo
fourniture de l'outillages, petit équipements et matériels pour réparation de réseaux	Appel d'offre	DGen/REGIDESO	ETS PREMIER	47 266		Kinshasa/Camp Kokolo
fourniture des tenus pour operateurs des réseaux	Appel d'offre	DGen/REGIDESO	STE GAYLORD	88 198		
fourniture des compteurs d'eau froide	Appel d'offre	DGen/REGIDESO	ETS PREMIER	1 155 ,00		
acquisition des matérielles et consommables informatiques pour le cagf	Appel d'offre	MINISTRE DE LA SANTE	RADIOCOM SARL	15 570,55		
Projet d'aménagement de R1 Tshikapa-Mbuji-Mayi (Tshikapa-Kamuesha): Fourniture de mobilier de bureau à Tshikapa et Kamesha	Appel d'offre	Min ITPR	BRONDY SARL	94 802,95	Fonds africain de développement	Kasaï
Projet d'aménagement de R1 Tshikapa-Mbuji-Mayi (Tshikapa-Kamuesha): Fourniture 10 vélos et 17 motos au bureau de Tshikapa et Kamesha	Appel d'offre	Min ITPR	PRODIMPEX	63 661,20	Fonds africain de développement	Kasaï
Projet d'aménagement de R1 Tshikapa-Mbuji-Mayi (Tshikapa-Kamuesha): Fourniture 1 pick-up double cabines au bureau de Tshikapa et Kamesha	Appel d'offre	Min ITPR	PRODIMPEX	94 400	Fonds africain de développement	Kasaï
acquisition des fournitures des bureaux au profit de Congo Airways	Appel d'offre	DIRIGEANT/CONGO AIRWAYS	STE SETEFA PAPETERIE ZENOUL	26744		
acquisition des véhicules terrestres	Appel d'offre	MINISTERE DE LA CULTURE ET ARTS	CFAO	95 500		
acquisition des véhicules terrestre	Appel d'offre	MINISTERE DE LA CULTURE ET ARTS	CENTRALE MOTORS	181 820		
acquisition des équipements spécifiques du comité consultatifs national pour la protection des biens cultures en cas des conflits armées en RDC	Appel d'offre	MINISTERE DE LA CULTURE ET ARTS	INTELLO TECHNOLOGIES	348 439 800		
Fourniture des mobiliers consommables, petits et gros équipements médicaux pour le Centre de santé (HGR) de selembao et de N'djili	Appel d'offre	Ministère de la santé	ESSOR EQUIPEMENT	547 228,57	BADEA-RDC (Trésor public)	Kinshasa

acquisition d'un véhicule anti- incendie pour la sécurisation du pont Maréchal Mobutu à Matadi	Appel d'offre	TRANSPORT ET VOIE DE COMMUNICATION	MIC SARL	556 800	Trésor public	Kongo Central
acquisition des mobiliers, équipement des bureaux et électroménagers pour le	Appel d'offre	MINISTERE DU PORTEFEUILLE	USTC SARL	7 662 920		
acquisition d'équipement divers en faveurs de la cellule de gestion et des marchés publics	Appel d'offre	MINSITERE DU PORTEFEUILLE	AJESY FULL SERVICE	47 994 000		
acquisition des équipements et matériels multivoies de sondage par résonnance magnétique pour une détection directe de l'eau	Appel d'offre	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL	NEW ELECTRONICS SARL	316 435		
acquisition des équipements et matériels de transformations des produits agricoles Kasai oriental	Appel d'offre	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL	CUPRO LABO SARL	164 706	Trésor public	Kasai-OR
Equipements et matériels de transformation des produits agricoles ainsi que pour les instituts et centres de formation; équipement de laboratoire, savonnerie et teinturerie pour la province du Kasai	Appel d'offre	Ministère du développement rural	CUPRO LABO SARL	182 008	Trésor public/BAD	Kasai
projet d'aquaculture en cage sur le lac Kivu	Subvention	FPI	l'Institut International de l'Agriculture Tropicale, IITA	687 153	FPI	Kasai-OR/Mbuji-Mayi
travaux de forage de 7 puits dans les villes de Kananga et Mbuji-Mayi	Subvention	FPI	Service National d'Hydraulique Rurale (SNHR)	1 065 000	FPI	Kas: Mbuji-Mayi et Kananga
une convention de financement des travaux de la construction du pont Lubunga	Subvention	Min ITPR	Office des Routes	200 000	FPI	Kisangani-Opale
Acquisition de 49 véhicules terrestres par le Ministère de l'Energie et ressources hydrauliques	Appel d'offre	Min Energie et ressources hydrauliques	CENTRALE MOTORS	1 601 000	Trésor public	Kinshasa
Acquisition produits chimiques de traitement des eaux de boisson (2 000 tonnes de sulfate d'alumine)	Appel d'offre	REGIDESO	ACME INTERNATIONAL LIMITED	1 498 820	Trésor public	Kinshasa
construction d'un centre de santé Diangienda kuntima et de l'imagerie médicale à nkamba/kongo centrale	convention	Ministère de la santé	BCECO/DKS	17 201,19	Trésor public	Kongo Central
reconstruction de centre de santé ibinza/sud Kivu	Appel d'offre	Ministère de la santé	IMPRECO SARL	303 435,72	Trésor public	Sud-Kivu
Réhabilitation du port de Bumba	Appel d'offre	Société de Chemin de fer d'Uélé-Fleuve	Tour Sarl	1 063 448,33	Trésor public	Mongala

ANNEXE 3

Projet de Construction des écoles	Procédures	AC	ALE	Budget
fourniture des mobiliers scolaires au profit de 4 écoles primaires/mongala	Régie	EPSP/BCECO	EQUIPE MIKA ET ONG CASEPCO	100064
fourniture des mobiliers scolaire au profit de 4écoles primaires/nord Kivu	Régie	EPSP/BCECO	CAAP TUJITEGEMEE ET MUNGANO	73665,76
fourniture des mobiliers scolaire au profit de 3 écoles primaires/Kasaï orientale	Régie	EPSP/BCECO	LE PALMIER ASBL ONGD ET LOSEKE/JOLI MEUBLE	72694,8
fourniture des mobiliers scolaire au profit de 4école primaires/mongala	Régie	EPSP/BCECO	LIBOTA BOMOYI ET ADICB-EQUATEUR	84927,2
fourniture des mobiliers scolaire au profit de 3écoles primaires/Kasaï	Régie	EPSP/BCECO	MAIN DE DIEU ET MARGU CONSTRUCT	74475,6
fourniture des mobiliers scolaire au profit de 2école primaire/Kasaï	Régie	EPSP/BCECO	CARITAS CONGO ASBL ET MARGU CONSTRUCT	49650,4
fourniture des mobiliers scolaire au profit d'une école primaire/mai-ndombe	Régie	EPSP/BCECO	EVECHE D'INONGO ET ORC	22578
fourniture des mobiliers scolaire au profit de 8école primaires/kongo centrale	Régie	EPSP/BCECO	CEC/BCPAD	145241,6
fourniture des mobiliers scolaire au profit de 3 écoles primaires/sud Kivu	Régie	EPSP/BCECO	FAM ET MUGABA ALFAJIRI	53429
fournitures des mobiliers scolaires au profit de 4écoles primaires/Kwango	Régie	EPSP/BCECO	CARITAS DEVELOPPEMENT KENGE	98739,2
fournitures des mobiliers scolaires au profit de 6écoles primaires/Kasaï	Régie	EPSP/BCECO	CARITAS CONGO ASBL ET CHEF D'ŒUVRE	145389,6
fourniture des mobiliers scolaire au profit de 4écoles primaires/kil	Régie	EPSP/BCECO	SPIC ET ORC	90312
fourniture des mobiliers scolaire au profit de 4écoles primaires/Lomamie	Régie	EPSP/BCECO	CARITAS CONGO ASBL ET SABI	85817,6
fourniture des mobiliers scolaire au profit de 4écoles primaire/ituri	Régie	EPSP/BCECO	CARITAS CONGO ASBL ET SADI	81625,6
fourniture des mobiliers scolaire au profit de 6écoles primaire/tanganyika	Régie	EPSP/BCECO	CARITAS KALEMIE ET KAJIMBIKA	152805,36
fourniture des mobiliers scolaire au profit de 3écoles primaire/bas- Uélé	Régie	EPSP/BCECO	IPOLK	79390,4
fourniture des mobiliers scolaire au profit de 4écoles primaires/haut-Katanga	Régie	EPSP/BCECO	CARITAS KALEMIE ET COMINA	100530,4
fourniture des mobiliers scolaire au profit de 3écoles primaire/Lualaba	Régie	EPSP/BCECO	ECC SADRI	71554,56
fourniture des mobiliers scolaire au profit de 2écoles primaire/haut-Katanga	Régie	EPSP/BCECO	FIAFED ET COMINA	50265,2
fourniture des mobiliers scolaire au profit de 4écoles primaire/Sud-Kivu	Régie	EPSP/BCECO	SIKA ET ACTION SOCIALE CHECHE	83858,72
fourniture des mobiliers scolaire au profit de 2écoles primaire/Kailu	Régie	EPSP/BCECO	CARITAS DEVELOPPEMENT IDIOFA	47241,6

